

Apr. Cornille.
21. Apr. 1669. Par.

En tirant mon coup j'ay fait comme un Pasteur,
Lauréat Mais me voyez recu au la charge. Les
n'assiez, Monsieur, que mon ser discours de 30. ans
vous aura estu rendu. Si vous avez la bonte de m'interdire
par votre surquis ^{ce j'ay eu l'imprudance} ~~de m'interdire~~ d'auant vous
oblioy plus que vous ne scauriez croire.

le loge au fauob. Si Germain
qui au Piere Pombon, au prier
pas alle
moije.

A Madame

la Fayette. ^{la triestrate}
Nov. 1669. Si, Madame de la Fayette a la bonte de passer les
parades ^{de quoy} d'acquiescer d'une ~~entente~~
clair ^{et simple} enuist l'auteur; qui, condamné par sa censure,
n'importuna plus personne de ses ouvrages, ou bñ,
confirmé par son advice, ne craindre plus les ouffis
de vobis Cornille, ni d'auteur de son haux.

sitain
rosodie
tense en
le corroye
Hous
stante
rains en
pas alle
notie
onges
la vob
s nouve